

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 DECEMBRE 2025

Le 8 décembre 2025 à 18 heures

Le Conseil Municipal de Bosgouët, légalement convoqué le 1/12/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck BERTIN, Maire

En exercice : 15

Présents : 11 en début de séance, 12 à la clôture

Présents : Franck BERTIN, Rose-Marie FOURNIER-VIOT, Daniel TORRETON, Michelle VANDERMEERSCH, Christelle GOSSE, Arnaud FOURQUEMIN, Hervé BRECHETEAU, Stéphane DESCHAMPS, Gérald LETELLIER, Hélène MENDES, Hervé THOUENON, Aurélie VASSE-GAUCHER

Monsieur David ODIEVRE a donné pouvoir à Monsieur Franck BERTIN.

Absents : Madame Élodie GRICOURT, Madame Françoise VAN DAMME

Secrétaire de séance : Madame Rose-Marie FOURNIER-VIOT

Ordre du jour :

* Demandes de subventions au titre de la DETR 2026 :

- Construction du pôle culturel, périscolaire et d'un atelier municipal
- Pose de caméras de vidéosurveillance
- Acquisition d'une classe mobile
- Travaux de comblement de la marnière située rue Cité Beau Soleil

* Demande de subvention auprès du Département de l'Eure pour la construction du pôle culturel, périscolaire et d'un atelier municipal

* Décision Modificative n°3 – Régularisation immobilisations

* Décision Modificative n°4 – Ecritures des amortissements

* Neutralisation des amortissements

* Convention de servitudes avec ENEDIS pour des travaux de modifications des réseaux électriques

Demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour le projet de construction d'un pôle culturel et périscolaire, et d'un atelier municipal

Monsieur le Maire expose au Conseil que le projet de construction d'un pôle culturel et périscolaire, et d'un atelier municipal, est toujours d'actualité. Le permis de construire correspondant est même en cours d'instruction dans les services de la Communauté de Communes.

Ce projet, très structurant pour la commune, peut être financé en partie par la DETR.

Il consiste en la construction de :

- un pôle culturel et périscolaire d'une superficie de 421 m² dont une salle de 180 m² modulable, destinée en priorité à l'accueil des enfants sur le temps périscolaire ainsi qu'aux manifestations culturelles organisées à la fois par la commune et par les nombreuses associations.
- un atelier municipal d'une surface estimée à 186 m²
- des locaux techniques d'une surface d'environ 100 m²

Le plan de financement serait le suivant :

- Coût total HT du projet :	2 624 642 €
- Subvention au titre de la DETR :	900 000 €
- Subvention départementale :	900 000 €
- Auto-financement (part communale) :	824 642 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de construction d'un pôle culturel et périscolaire, et d'un atelier municipal
- APPROUVE le plan de financement présenté par Monsieur le Maire et autorise celui-ci :
 - à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2026
 - à signer tout document concernant ce dossier.

Demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour la pose de caméras de vidéosurveillance

Monsieur le Maire propose au Conseil de continuer à équiper la commune en matériel de vidéosurveillance.

Deux emplacements ont été validés par les services de gendarmerie :

- sur le pignon de la mairie, 2 caméras dont une permettant la lecture des plaques d'immatriculation des véhicules, qui serviraient notamment à croiser les informations enregistrées par les caméras déjà opérationnelles sur les feux tricolores de la RD 675
- rue Guy de Milleville, à l'intersection avec la RD 675, 1 caméra permettrait de croiser les informations enregistrées par les caméras de la départementale, et également de lutter contre les dépôts sauvages de déchets sur la zone de containers.

Le coût total HT du projet est détaillé comme suit :

- 2 caméras sur le pignon de la mairie :	2 322,00 €
--	------------

- 1 caméra rue Guy de Milleville :	6 862,00 €
- la signalisation (4 panneaux indiquant que la commune est sous vidéoprotection) :	400,00 €
<u>TOTAL</u>	<u>9 584,00 €</u>

Le financement serait le suivant :

- 40% de subvention au titre de la DETR 2026	3 833,60 €
- Auto-financement (part communale)	5 750,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à 8 voix pour, 4 voix contre :

- VALIDE le projet de pose de caméras de vidéosurveillance aux endroits indiqués
- APPROUVE le plan de financement présenté par Monsieur le Maire et autorise celui-ci :
 - à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2026
 - à signer tout document concernant ce dossier.

Demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour l'acquisition d'une classe mobile

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet d'acquisition d'une classe mobile pour l'école.

Le matériel proposé consiste en 7 PC de marque Dell et un chariot multimédia permettant le transport, la recharge et la protection de ce matériel informatique.

Cet équipement faciliterait l'accès aux outils numériques puisqu'il permet de transformer n'importe quelle salle de classe en espace numérique en quelques minutes.

Contrairement à une salle informatique, dont l'école ne peut pas disposer par manque de place, la classe mobile est nomade : elle peut être déplacée d'une salle de classe à l'autre, et donc servir d'outil pédagogique pour tous les élèves de l'école.

Monsieur le Maire propose de faire financer en partie cette classe mobile par de la DETR, ce qui mènerait au plan de financement suivant :

- Coût total HT de la classe mobile :	6 035,30 €
- 40% de subvention au titre de la DETR 2026	2 414,12 €
- Auto-financement (part communale)	3 621,18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- VALIDE le projet d'acquisition d'une classe mobile pour l'école

- APPROUVE le plan de financement présenté par Monsieur le Maire et autorise celui-ci :

- à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2026
- à signer tout document concernant ce dossier.

Demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour les travaux de comblement de la marnière située rue Cité Beau Soleil

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'existence d'une marnière dans la rue Cité Beau Soleil.

Il est de la responsabilité de la commune de sécuriser les lieux, notamment pour les habitations qui sont situées dans le périmètre de celle-ci.

Les travaux envisagés seraient les suivants :

- réalisation d'un mur de barrage
- réalisation de 4 sondages d'évents
- comblement d'un volume estimé approximativement à 180 m³

L'estimation du coût HT s'élève à 45 000 €.

Il est possible de faire une demande de DETR pour financer partiellement ces travaux.

Le plan de financement envisagé est donc le suivant :

- Coût des travaux HT :	45 000 €
- dont 40% au titre de la DETR :	18 000 €
- Auto-financement (part communale) :	27 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de travaux de comblement de la marnière
- APPROUVE le plan de financement présenté par Monsieur le Maire et autorise celui-ci :
 - à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2026
 - à signer tout document concernant ce dossier.

Demande de subvention auprès du Département de l'Eure pour le projet de construction d'un pôle culturel et périscolaire, et d'un atelier municipal

Monsieur le Maire expose au Conseil que le projet de construction d'un pôle culturel et périscolaire, et d'un atelier municipal, est toujours d'actualité. Le permis de construire correspondant est même en cours d'instruction dans les services de la Communauté de Communes.

Ce projet, très structurant pour la commune, pourrait être financé en partie par le Département de l'Eure.

Il consiste en la construction de :

- un pôle culturel et périscolaire d'une superficie de 421 m² dont une salle de 180 m² modulable, destinée en priorité à l'accueil des enfants sur le temps périscolaire ainsi qu'aux manifestations culturelles organisées à la fois par la commune et par les nombreuses associations.

- un atelier municipal d'une surface estimée à 186 m²

- des locaux techniques d'une surface d'environ 100 m²

Le plan de financement serait le suivant :

- Coût total HT du projet : 2 624 642 €

- Subvention au titre de la DETR : 900 000 €

- Subvention départementale : 900 000 €

- Auto-financement (part communale) : 824 642 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de construction d'un pôle culturel et périscolaire, et d'un atelier municipal

- APPROUVE le plan de financement présenté par Monsieur le Maire et autorise celui-ci :

- à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Eure

- à signer tout document concernant ce dossier.

Décision Modificative n°3 – Intégration des frais d'études suivies de travaux

Montant à intégrer : 2 733,60 €

Votée à l'unanimité

Décision Modificative n°4 – Dotations aux amortissements

Montant à ajouter à celui du BP 2025 = 1 800,30 € pour un nouveau total à 18 200,15 €

Votée à l'unanimité

Neutralisation des amortissements

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence des décrets n°2015-1846 et n°2015-1848 du 29 décembre 2015 qui prévoient notamment la possibilité de neutraliser budgétairement les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées. Ce dispositif budgétaire et comptable facultatif

permet d'apporter de la souplesse dans le financement de l'amortissement des subventions d'équipement versées.

En effet, les dotations aux amortissements constituent des dépenses de fonctionnement obligatoires, ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement. La neutralisation budgétaire permet de respecter l'obligation comptable d'amortir sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide, à l'unanimité, l'intégration au Budget Primitif 2025 des écritures suivantes (opérations d'ordre) :

- Au compte 198 (dépenses d'investissement)	18 200,15 €
- Au compte 77681 (recettes de fonctionnement)	18 200,15 €

Convention de servitudes avec ENEDIS pour des travaux de modifications des réseaux électriques

Monsieur le Maire soumet au Conseil un dossier transmis par la société TOPO ETUDES, bureau d'études missionné par ENEDIS, concernant des travaux de modifications de réseaux électriques.

Il s'agit de poser deux câbles haute tension en souterrain sur 28 mètres sur les parcelles cadastrées A107 et A109, dont la commune est propriétaire.

La convention de servitudes correspondante a été transmise au préalable aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de travaux de modifications des réseaux électriques sur 2 parcelles appartenant à la commune
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur LETELLIER demande où en est la mise en place du dispositif « participation citoyenne ». Monsieur le Maire va demander l'accord de ses membres pour que leurs coordonnées téléphoniques soient accessibles par les administrés en cas de besoin.

Madame FOURNIER-VIOT en profite pour transmettre une information de la gendarmerie concernant la présence récente de faux agents VERISURE sur la commune de Bourg Achard. Elle appelle à la vigilance des habitants de Bosgouët.

Monsieur BERTIN ajoute que les éboueurs n'ont aucune autorisation de vendre des calendriers. Cette information a été communiquée aux communes par le syndicat PRECOVAL.

* Monsieur le Maire évoque le sujet de la modification du sens de circulation de la rue de l'Avenir. Il déplore de ne pas avoir été consulté par le service voirie de la Communauté de Communes pour les travaux qui ont été réalisés.

Il résume ensuite sa rencontre avec les services de l'ONF et la mairie de la Londe concernant l'éventuelle fermeture de la route forestière de la Louveterie. Il propose au Conseil de demander des comptages afin de connaître le taux de fréquentation de celle-ci, les élus valident cette idée.

Puis communique les informations suivantes :

- le contrat avec NEWREST, fournisseur des repas à la cantine, a été renouvelé pour une durée de 4 ans.
- la commune a reçu la notification de la Région Normandie pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 610 € concernant le nouvel abri bus installé récemment rue Guy de Milleville.
- une visioconférence a eu lieu ce jour avec les services préfectoraux concernant l'organisation des Elections Municipales 2026.

Elles auront lieu les 15 et 22 mars.

Désormais aucun bulletin ne pourra être rayé ou raturé, et aucune modification dans l'ordre de la liste proposée ne pourra être faite par les électeurs.

Fin de séance à 19h30